



Locataire en cas de deces du conjoint

Par **nathy74**, le **22/10/2013** à **17:05**

Bonjour , mon papa est décidé cet été il s etait remarier il y 10 mois . Il vivait en location avec son epouse . Maintenant elle reste seule dans l appartement le notaire m a dit que je devais payer les charges loyer électricité eau chauffage pendant un an et tout cela pris sur la succession esct vrai ?

Je trouve normal de payer la part de mon père mais pas celle de ma belle mère . Alors que dois je faire . Merci de vos conseils .